

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Spécial Élections

N° 2020-02

ANNÉE 2020

R.A.A. n° 2020-02
Spécial Élections

Imprimé par le SDIS de Vaucluse
Esplanade de l'armée d'Afrique,
BP 60070
84005 AVIGNON cedex 1
Tél: 04.90.81.18.18
www.sdis84.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE VAUCLUSE

ANNÉE 2020 – Spécial Élections

INTRODUCTION

Conformément à l'article R.1424-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dispositif des délibérations ainsi que les actes qui ont un caractère réglementaire, sont publiés dans le recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le contenu intégral des délibérations et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur demande au siège de l'établissement :

SDIS de Vaucluse
Esplanade de l'armée d'Afrique,
BP 60070
84005 AVIGNON cedex 1
Tél: 04.90.81.18.18
www.sdis84.fr

Comment retrouver une délibération ou un arrêté?

- Vous pouvez utiliser la recherche en plein texte dans le titre ou dans le corps du texte : RECHERCHE
- Si vous connaissez le numéro de l'arrêté ou de la délibération, utiliser : SOMMAIRE
- Si vous faites une recherche par thème ou par type d'actes, utiliser : INDEX

Table des matières

INTRODUCTION	3
INDEX PAR THÈMES	6
I- DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE.....	7
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 11 FÉVRIER 2020.....	8
DÉLIBÉRATION N° 13/2020	8
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 JUIN 2020	9
DÉLIBÉRATION N° 35/2020	9
II- ARRÊTÉS	10
ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE	11
ARRÊTÉ N ° 2020-704	12
<i>FIXANT LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS - DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE.....</i>	12
ARRÊTÉ N° 2020-760	13
<i>FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS - DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE.....</i>	13
ARRÊTÉ N° 2020-770	17
<i>PORTANT RÉPARTITION DES SIÈGES ET PONDÉRATION DES SUFFRAGES ATTRIBUÉS AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</i>	17
ARRÊTÉ N° 2020-771	18
<i>FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE.</i>	18
ARRÊTÉ N° 2020-772	19
<i>FIXANT LA LISTE ÉLECTORALE POUR L'ÉLECTION AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE</i>	19

ARRÊTÉ N° 2020-773	20
<i>FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-774	21
<i>PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION CHARGÉE DU RECENSEMENT DES VOTES POUR LES ÉLECTIONS - AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE, - À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET - AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE VAUCLUSE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1176	22
<i>FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE.....</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-1177	25
<i>FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE</i>	
ARRÊTÉ N° 2020-763 V	27
<i>PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE VAUCLUSE.....</i>	

INDEX PAR THÈMES

Calendrier électoral	Arrêté n° 2020-704 (p.12)
CASDIS ¹	Arrêté n° 2020-704 (p.12) ; Arrêté n° 2020-760 (p.13) ; Arrêté n° 2020-770 (p.17) ; Arrêté n° 2020-771 (p.18) ; Arrêté n° 2020-774 (p.21) ; Arrêté n° 2020-1176 (p.22)
CATSIS ²	Arrêté n° 2020-704 (p.12) ; Arrêté n° 2020-760 (p.13) ; Arrêté n° 2020-773 (p.20) ; Arrêté n° 2020-774 (p.21) ; Arrêté n° 2020-1177 (p.25)
CCDSPV ³	Arrêté n° 2020-704 (p.12) ; Arrêté n° 2020-760 (p.13) ; Arrêté n° 2020-772 (p.19) ; Arrêté n° 2020-774 (p.21) ; Arrêté n° 2020-763 V (p.27)
Composition	Arrêté n° 2020-763 V (p.27) ; Arrêté n° 2020-1176 (p.22) ; Arrêté n° 2020-1177 (p.25)
Listes électorales	Arrêté n° 2020-760 (p.13) ; Arrêté n° 2020-771 (p.18) ; Arrêté n° 2020-772 (p.19) ; Arrêté n° 2020-773 (p.20)
Pondération des suffrages	Délib. 35/2020 (p.9) ; Arrêté n° 2020-770 (p.17)
Recensement des votes	Délib. 13/2020 (p.8) ; Arrêté n° 2020-774 (p.21)

¹ Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours

² Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours

³ Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires



**I- DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE**

ANNÉE 2020 – SPÉCIAL ÉLECTIONS

**RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE DU 11 FÉVRIER 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le mardi 11 février 2020 à 16h00, dans la salle de conférence du siège de l'Etablissement. La séance était placée sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT, président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Mesdames Sophie RIGAUT, Dominique SANTONI, Messieurs Herve DE LEPINAU, Max RASPAIL, Joël GRANIER, Guy REY, Michel GONTARD

Membres à voix consultative :

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Commandant Michel SANTAMARIA, Commandant Fabien PAILLOUX.

Assistaient également à la séance :

Madame Françoise DEMONT, Monsieur Bertrand GAUME, Monsieur Alex GADRE

DÉLIBÉRATION N° 13/2020

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES INSTITUÉE PAR L'ARTICLE R 1424-13 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et désigne les membres suivants qui siégeront aux côtés du préfet et du président du CASDIS au sein de la commission de recensement des votes lors des élections des représentants des communes et EPCI au sein du CASDIS, des représentants des sapeurs-pompiers et fonctionnaires territoriaux non sapeurs-pompiers professionnels du SDIS qui siégeront à la CATSIS et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires qui siégeront au CCDSPV :

- Monsieur ou Madame le Maire de Blauvac
- Monsieur ou Madame le Maire d'Apt
- Monsieur ou Madame le Président de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat-Venaissin
- Monsieur ou Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

**RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SDIS DE VAUCLUSE DU 29 JUIN 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni lundi 29 Juin 2020 à 16h30, dans la salle de conférence du siège de l'Établissement. La séance était placée sous la présidence de Madame Sophie RIGAUT, première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse.

Étaient présents :

Membres à voix délibérative :

Monsieur Max RASPAIL ; Mesdames Corinne TESTUD-ROBERT , Sylvie FARE ; Messieurs Guy REY, Michel RUFFINATTI, Michel GONTARD

Membres à voix consultative :

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT, Médecin Colonel Jean-Marc SAGUE, Commandant Michel SANTAMARIA, Commandant Fabien PAILLOUX.

Assistaient également à la séance :

Madame Françoise DEMONT, Monsieur Bertrand GAUME

DÉLIBÉRATION N° 35/2020

RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET EPCI AU CA DU SDIS : NOMBRE ET RÉPARTITION DES SIÈGES ET PONDÉRATION DES SUFFRAGES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et :

- approuve la composition du conseil d'administration arrêtée à 15 membres avec voix délibérative répartis comme suit : 9 représentants du département, 5 représentants des communes et 1 représentant des EPCI.
- approuve le barème attribuant une voix pour 50 habitants de la population considérée et arrondissant le nombre de suffrages obtenu à l'entier inférieur ou à l'entier supérieur selon que l'application du barème donne un nombre comportant une décimale inférieure ou égale à 50 ou supérieure à 50.
- approuve les annexes détaillant le nombre de voix attribuées à chaque commune et EPCI, établies sur la base des dernières populations publiées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.



II- ARRÊTÉS

ANNÉE 2020 – SPÉCIAL ÉLECTIONS

**ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE VAUCLUSE**

ARRÊTÉ N °2020-704

FIXANT LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
- DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE
- DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE
- DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services

Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les élections des représentants :

- des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de Vaucluse,

- des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse,

- des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse sont fixées au vendredi 6 septembre 2020, conformément au calendrier indiqué en annexe 1. Cette date constitue la date limite à laquelle les enveloppes contenant le vote doivent être postées, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 10/07/2020

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-760

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS - DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES, DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE - DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;
VU la note d'information NOR: INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des

communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;
VU l'arrêté 20-704 du 10 juillet 2020 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, (CASDIS) de Vaucluse, l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse et l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des candidats aux élections du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse est fixée comme suit :

CASDIS

Représentants des communes

Liste présentée par l'Association des Maires de Vaucluse

Madame Catherine GAY	Titulaire 1
Monsieur Claude NAHOUM	Suppléant 1

Monsieur Thierry LAGNEAU	Titulaire 2
Madame Corinne TESTUD- ROBERT	Suppléant 2
Monsieur Louis DRIEY	Titulaire 3
Madame Brigitte MACHARD	Suppléant 3
Monsieur Roger ROSSIN	Titulaire 4
Monsieur Joël BOUFFIES	Suppléant 4
Monsieur Jean-Marc BRABANT	Titulaire 5
Madame Séverine MAUGAN- CURNIER	Suppléant 5

Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Liste présentée par la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Monsieur Jérôme BOULETIN	Titulaire
Monsieur André AIELLO	Suppléant

ARTICLE 2 : La liste des candidats aux élections à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est fixée comme suit :

CATSIS

Collège sapeurs-pompiers professionnels officiers

Liste présentée par le syndicat Autonome :

Lieutenant Yann MARCHAND	Titulaire 1
Lieutenant Xavier PATE CAZAL	Suppléant 1
Lieutenant Hervé DELCOURT	Titulaire 2
Lieutenant Patrick ACROUE	Suppléant 2

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Lieutenant Yves LE GUENNEC	Titulaire 1
Lieutenant Jean-Philippe NOTHEISEN	Suppléant 1
Commandant Patrice TERSEN	Titulaire 2
Capitaine Lionel IBOT	Suppléant 2

Collège sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Liste présentée par le syndicat Autonome :

Adjudant-chef Christophe VACHER	Titulaire 1
Adjudant Frédéric LAGIER	Suppléant 1
Adjudant-chef Olivier ROSTANG	Titulaire 2
Adjudant-chef Bruno RICHARD	Suppléant 2
Sergent Emile LAURAIN	Titulaire 3
Sergent Fabien CAPEZZA	Suppléant 3

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Sergent Alain DEFOSSE	Titulaire 1
Caporal-chef Luc BATHELIER	Suppléant 1
Adjudant Gauthier JARDEZ	Titulaire 2
Adjudant-chef Jean-Philippe DOMINICI	Suppléant 2
Adjudant-chef Pascal DIRAND	Titulaire 3
Adjudant-chef Alain TRIAT	Suppléant 3

Liste présentée par le syndicat Sud Solidaires :

Adjudant Alex RODRIGUEZ	Titulaire 1
Sergent-chef Cédric MATTEINI	Suppléant 1
Adjudant-chef Frédéric GOUBY	Titulaire 2
Sergent Mathieu VALENCIA	Suppléant 2
Sergent-chef Cédric VAN MINDEN	Titulaire 3
Adjudant Cyrille BOULGHOBRA	Suppléant 3

Collège fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Liste présentée par le syndicat Autonome :

Monsieur Guillaume COUTAREL	Titulaire 1
Monsieur Jérôme TASSART	Suppléant 1

Monsieur Christophe CARLE	Titulaire 2
Monsieur Bruno CORDELLI	Suppléant 2

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Monsieur Vincent GALANTI	Titulaire 1
Monsieur William BELHOSTE	Suppléant 1
Monsieur Antoine AGIUS	Titulaire 2
Madame Fabienne PENAT	Suppléant 2

Collège sapeurs-pompiers volontaires officiers

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Capitaine Pascal COMBE	Titulaire 1
Lieutenant Didier LECCHI	Suppléant 1
Capitaine Jean-Pierre MARIN	Titulaire 2
Lieutenant Thierry LAFONT	Suppléant 2

Liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse :

Capitaine Jean-Robert BARTHELEMY	Titulaire 1
Lieutenant Serge FRIZET	Suppléant 1
Capitaine Stéphane RABAGLIA	Titulaire 2
Capitaine Yannick VITALBO	Suppléant 2

Collège sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Liste présentée par le syndicat CFDT :

Adjudant Julien QUEAU	Titulaire 1
Caporal Lorenzo GIUGGIOLA	Suppléant 1
Adjudant Marcel PONSON	Titulaire 2
Caporale Lauriane TRIAT	Suppléant 2
Sergent Benjamin DOMINICI	Titulaire 3
Adjudant-chef Christian COBO	Suppléant 3

Liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse :

Sergent-chef Lionel GOMEZ	Titulaire 1
Adjudant Nicolas DOMEYNE	Suppléant 1
Adjudant Franck MOREAU	Titulaire 2
Adjudant-chef Alain MOUREAU	Suppléant 2
Adjudant Alexandre GELIFIER	Titulaire 3
Adjudant-chef David REGNO	Suppléant 3

ARTICLE 3 : La liste des candidats aux élections au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Vaucluse est fixée comme suit:

CCDSPV

Liste présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

Sapeure 1ère classe Julia ABAD	Titulaire 1
Sapeur 1ère classe Eliot DUPRE	Suppléant 1
Caporal Jean-Philippe GUIBERT	Titulaire 2
Caporal Pierrick PLISSON BOTTANI	Suppléant 2
Sergente-chef Corine FARGIER	Titulaire 3
Sergent-chef Fabien JEAN	Suppléant 3
Adjudant Anthony OLIGERI	Titulaire 4
Adjudant-chef Elian FOSALVA	Suppléant 4
Capitaine Stéphane RABAGLIA	Titulaire 5
Capitaine Franck REY	Suppléant 5
Capitaine Yann MOUCHARD	Titulaire 6
Lieutenant Thierry RATTO	Suppléant 6
Infirmière principale Cécile MADONIA	Titulaire 7
Médecin Lt-colonel Thierry IBAGNES	Suppléant 7

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 04/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-770

PORTANT RÉPARTITION DES SIÈGES ET PONDÉRATION DES SUFFRAGES ATTRIBUÉS AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS,) des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU la délibération 35-2020 du 29 juin 2020 du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse comprend 15 membres ainsi répartis:

- 9 sièges attribués aux représentants du département de Vaucluse, élus par le Conseil Départemental en son sein au scrutin de liste à un tour;
- 1 siège attribué aux représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en

matière de secours et de lutte contre l'incendie, selon l'annexe 1 jointe au présent arrêté.

Le représentant des Établissements Publics de Coopération Intercommunale est élu par les présidents des EPCI concernés, au scrutin proportionnel au plus fort reste, parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres

- 5 sièges aux représentants des communes du département qui ne sont pas membres des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, selon l'annexe 2 jointe au présent arrêté.

Les maires des communes qui ne sont pas membres de ces EPCI élisent leurs représentants parmi les maires et adjoints de ces communes, au scrutin proportionnel au plus fort reste.

ARTICLE 2 : Le nombre de suffrages dont dispose chaque président d'EPCI d'une part et chaque maire d'autre part au sein de leur collège électoral respectif, est proportionnel à la population des communes composant l'EPCI ou de la commune. Le barème est d'une voix pour 50 habitants.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement, les membres du conseil d'administration sont remplacés par des suppléants élus selon les mêmes modalités et pour la même durée qu'eux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours,
Maurice CHABERT*

**FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR
L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES
COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE
SECOURS DE VAUCLUSE.**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours**

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date
limite des élections des représentants des
communes et des établissements publics de
coopération intercommunale aux conseils
d'administration des services
départementaux d'incendie et de secours, du
service départemental- métropolitain
d'incendie et de secours et des services
d'incendie et de secours de Corse ; et des
élections des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux
des services d'incendie et de secours n'ayant
pas la qualité de sapeurs-pompiers
professionnels aux commissions
administratives et techniques des services
d'incendie et de secours

VU la note d'information NOR : INTE
2000729C du 6 janvier 2020 relative au
renouvellement des représentants des
communes et des Établissements Publics de
Coopération Intercommunale (EPCI) au
Conseil d'Administration des Services
Départementaux d'Incendie et de Secours
(CASDIS), des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux du
service départemental d'incendie et de
secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-
pompiers professionnels à la Commission
Administrative et Technique des Services
d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des
sapeurs-pompiers volontaires au Comité
Consultatif Départemental des Sapeurs-
Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse ;

ARTICLE 1^{er} : Les listes des collèges
électorales chargés de désigner les
représentants des Établissements Publics de
Coopération Intercommunale et des
communes au conseil d'administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse sont annexées comme
suit :

- Annexe n°1 : Collège des présidents des
Établissements Publics de Coopération
Intercommunale compétents en matière
de secours et de lutte contre l'incendie.
- Annexe n°2 : Collège des maires des
communes qui ne sont pas membres des
Établissements Publics de Coopération
Intercommunale compétents en matière
de secours et de lutte contre l'incendie.

Les listes de ces collèges électoraux seront
adressées à l'ensemble des Établissements
Publics de Coopération Intercommunales et
des communes concernés.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours est chargé
de l'exécution du présent arrêté, qui sera
publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours,*

Maurice CHABERT

**FIXANT LA LISTE ÉLECTORALE POUR
L'ÉLECTION AU COMITÉ CONSULTATIF
DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES (CCDSPV) DE VAUCLUSE**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours**

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant
organisation du Comité Consultatif
Départemental des Sapeurs-Pompiers
Volontaires ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date
limite des élections des représentants des
communes et des établissements publics de
coopération intercommunale aux conseils
d'administration des services
départementaux d'incendie et de secours, du
service départemental- métropolitain
d'incendie et de secours et des services
d'incendie et de secours de Corse ; et des
élections des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux
des services d'incendie et de secours n'ayant
pas la qualité de sapeurs-pompiers
professionnels aux commissions
administratives et techniques des services
d'incendie et de secours

VU la note d'information NOR : INTE
2000729C du 6 janvier 2020 relative au
renouvellement des représentants des
communes et des Établissements Publics de
Coopération Intercommunale (EPCI) au
Conseil d'Administration des Services
Départementaux d'Incendie et de Secours
(CASDIS), des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux du
service départemental d'incendie et de
secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-
pompiers professionnels à la Commission
Administrative et Technique des Services
d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des
sapeurs-pompiers volontaires au Comité
Consultatif Départemental des Sapeurs-
Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le collège électoral chargé de
désigner les représentants au Comité
Consultatif Départemental des Sapeurs-
Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse
est constitué conformément à la liste
annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours est chargé
de l'exécution du présent arrêté, qui sera
publié au Recueil des Actes Administratifs du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours,*

Maurice CHABERT

ARRÊTÉ N° 2020-773

FIXANT LES LISTES ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ET DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX N'AYANT PAS LA QUALITÉ DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS) DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les listes des collèges électoraux chargés de désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels, à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse sont annexées comme suit :

- Annexe n°1 : Collège sapeurs-pompiers professionnels officiers
- Annexe n°2 : Collège sapeurs-pompiers professionnels non officiers
- Annexe n°3 : Collège sapeurs-pompiers volontaires officiers
- Annexe n°4 : Collège sapeurs-pompiers volontaires non officiers
- Annexe n°5 : Collège fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

Les listes des différents collèges électoraux seront affichées à la direction départementale des services d'incendie et de secours de Vaucluse et adressées à l'ensemble des centres de secours du Vaucluse

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/08/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-774

**PORTANT CONSTITUTION DE LA
COMMISSION CHARGÉE DU RECENSEMENT
DES VOTES POUR LES ÉLECTIONS
- AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE VAUCLUSE,
- À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET
TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE VAUCLUSE ET
- AU COMITÉ CONSULTATIF
DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES DE VAUCLUSE**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse**

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant
organisation du Comité Consultatif
Départemental des Sapeurs-Pompiers
Volontaires ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date
limite des élections des représentants des
communes et des établissements publics de
coopération intercommunale aux conseils
d'administration des services
départementaux d'incendie et de secours,
du service départemental- métropolitain
d'incendie et de secours et des services
d'incendie et de secours de Corse ; et des
élections des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux
des services d'incendie et de secours n'ayant
pas la qualité de sapeurs-pompiers
professionnels aux commissions
administratives et techniques des services
d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE
2000729C du 6 janvier 2020 relative au
renouvellement des représentants des
communes et des Établissements Publics de
Coopération Intercommunale (EPCI) au
Conseil d'Administration des Services
Départementaux d'Incendie et de Secours
(CASDIS), des représentants des sapeurs-
pompiers et des fonctionnaires territoriaux
du service départemental d'incendie et de
secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-
pompiers professionnels à la Commission
Administrative et Technique des Services

d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des
sapeurs-pompiers volontaires au Comité
Consultatif Départemental des Sapeurs-
Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU la délibération 13-2020 du 11 février
2020 du conseil d'administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours de
Vaucluse portant désignation des membres
de la commission de recensement des votes
instituée par l'article R 1424-13 du Code
Général des Collectivités Territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La commission chargée
d'effectuer le recensement et le
dépouillement des votes et de proclamer les
résultats est composée comme suit :

- le préfet de Vaucluse ou son
représentant, président,
- le président du conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours de Vaucluse ou son
représentant,
- le maire de la commune de Blauvac,
- le maire de la commune d'Apt,
- la présidente de la communauté
d'agglomération Ventoux- Comtat
Venaissin
- le président de la communauté
d'agglomération du Grand Avignon,
- le directeur départemental des services
d'incendie et de secours ou son
représentant

Le secrétariat de la commission est assuré
par un fonctionnaire de la préfecture.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la
préfecture de Vaucluse et le directeur
départemental des services d'incendie et de
secours de Vaucluse sont chargés, chacun
en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté qui sera publié aux recueils
des actes administratifs de la préfecture et
du Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 06/02/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours, Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-1176

FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE 2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté N° 20-704 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de Vaucluse, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service

Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse ;

VU l'arrêté N° 20-770 portant répartition des sièges et pondération des suffrages attribués aux collectivités membres du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour les élections au conseil d'administration ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des communes et des représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020 ;

VU la délibération du conseil départemental de Vaucluse n° 2016-861 du 25 novembre 2016 relative à la désignation des conseillers départementaux au sein du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

VU la lettre de démission de son mandat de représentante du conseil départemental de Vaucluse au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse de Mme Corinne TESTUD-ROBERT en date du 8 octobre 2020 ;

VU le courrier de démission de son mandat de représentante des communes au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse de Mme Séverine MAUGAN-CURNIER en date du 22 octobre 2020 ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020.

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse est composé ainsi qu'il suit :

- Représentants du département élus par le conseil départemental

En tant que titulaire :

M. Maurice CHABERT (membre de droit)

Etant que suppléant :

Mme Clémence MARINO-PHILIPPE

En tant que titulaire :

Mme Laure COMTE-BERGER

Etant que suppléant :

M. Jean-Marie ROUSSIN

En tant que titulaire :

M. Pierre GONZALVEZ

En tant que titulaire :

Mme Dominique SANTONI

Etant que suppléant :

M. Christian MOUNIER

En tant que titulaire :

M. Jean-François LOVISOLO

Etant que suppléant :

Mme Sylvie FARE

En tant que titulaire :

M. Max RASPAIL

Etant que suppléant :

Mme Gisèle BRUN

En tant que titulaire :

Mme Sophie RIGAUT

Etant que suppléant :

M. Alain MORETTI

En tant que titulaire :

M. Yann BOMPARD

Etant que suppléant :

M. Xavier FRULEUX

En tant que titulaire :

M. Hervé DE LEPINAU

En tant que suppléant :

M. Rémy RAYE

- Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours

En tant que titulaire :

M. Jérôme BOULETIN

En tant que suppléant :

M. André AIELLO

- Représentants des communes non membres des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de gestion des services d'incendie et de secours

En tant que titulaire :

Mme Catherine GAY

En tant que suppléant :

M. Claude NAHOUM

En tant que titulaire :

M. Thierry LAGNEAU

En tant que suppléant :

Mme Corinne TESTUD-ROBERT

En tant que titulaire :

M. Louis DRIEY

En tant que suppléant :

Mme Brigitte MACHARD

En tant que titulaire :

M. Roger ROSSIN

En tant que suppléant :

M. Joël BOUFFIES

En tant que titulaire :

M. Jean-Marc BRABANT

- Assistent également au conseil d'administration avec voix consultative :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers ;

Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

- Ainsi que les représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels :

- o Sapeurs-pompiers professionnels officiers

En tant que titulaire :

M. Yves LE GUENNEC

En tant que suppléant :

M. Jean-Philippe NOTHEISEN

- o Sapeurs-pompiers professionnels non officiers

En tant que titulaire :

M. Christophe VACHER

En tant que suppléant :

M. Frédéric LAGIER

- o Sapeurs-pompiers volontaires officiers

En tant que titulaire :

M. Jean-Robert BARTHELEMY

En tant que suppléant :

M. Serge FRIZET

- o Sapeurs-pompiers volontaires non officiers

En tant que titulaire :

M. Lionel GOMEZ

En tant que suppléant :

M. Nicolas DOMEYNE

- o Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels

En tant que titulaire :

M. Guillaume COUTAREL

En tant que suppléant :

M. Jérôme TASSART

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 23/10/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-1177

FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental- métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie et de secours ;

VU la note d'information NOR : INTE2000729C du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'Administration des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;

VU l'arrêté N° 20-704 fixant le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) de Vaucluse, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du Service

Départemental d'Incendie et de Secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) de Vaucluse et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) de Vaucluse ;

VU les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels, des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse dressés le 25 septembre 2020.

SUR la proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse est composée ainsi qu'il suit :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, le directeur départemental adjoint, président
- Le médecin chef du service de santé et de secours médical ou son représentant.
- Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers :

En tant que titulaire :

M. Yves LE GUENNEC

En tant que suppléant :

M. Jean-Philippe NOTHEISEN

En tant que titulaire :

M. Yann MARCHAND

En tant que suppléant :

M. Xavier PATE CAZAL

- Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers :

En tant que titulaire :

M. Christophe VACHER

En tant que suppléant :

M. Frédéric LAGIER

En tant que titulaire :

M. Olivier ROSTANG

En tant que suppléant :

M. Bruno RICHARD

En tant que titulaire :

M. Alex RODRIGUEZ

En tant que suppléant :

M. Cédric MATTEINI

- Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires officiers :

En tant que titulaire :

M. Jean-Robert BARTHELEMY

En tant que suppléant :

M. Serge FRIZET

En tant que titulaire :

M. Stéphane RABAGLIA

En tant que suppléant :

M. Yannick VITALBO

- Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires non officiers :

En tant que titulaire :

M. Lionel GOMEZ

En tant que suppléant :

M. Nicolas DOMEYNE

En tant que titulaire :

M. Franck MOREAU

En tant que suppléant :

M. Alain MOUREAU

En tant que titulaire :

M. Alexandre GELIFIER

En tant que suppléant :

M. David REGNO

- Les représentants des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels :

En tant que titulaire :

M. Guillaume COUTAREL

En tant que suppléant :

M. Jérôme TASSART

En tant que titulaire :

M. Vincent GALANTI

En tant que suppléant :

M. William BELHOSTE

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Fait à Avignon le 23/10/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

ARRÊTÉ N° 2020-763 V

**PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ
CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE
VAUCLUSE**

**Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours de Vaucluse**

VU le Code Général des Collectivités
Territoriales;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant
organisation du comité consultatif des
sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté préfectoral portant
désignation des membres du conseil
d'administration du service départemental
d'incendie et de secours de Vaucluse :

VU le procès-verbal de recensement des
votes des représentants des sapeurs-
pompiers volontaires au Comité Consultatif
Départemental des Sapeurs-Pompiers
Volontaires du service départemental
d'incendie et de secours de Vaucluse du 25
septembre 2020 ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'arrêté n° 19841 bis V du 15
octobre 2019 portant composition du
Comité Consultatif Départemental des
Sapeurs-Pompiers Volontaires est abrogé.

ARTICLE 2 - A compter du 1^{er} novembre
2020, le Comité Consultatif Départemental
des Sapeurs-Pompiers Volontaires est
composé comme suit:

– Représentants de l'administration :

TITULAIRE

Monsieur Maurice CHABERT

SUPPLÉANT

Madame Clémence MARINO-PHILIPPE

TITULAIRE

Madame Sophie RIGAUT

SUPPLÉANT

Monsieur Alain MORETTI

TITULAIRE

Monsieur Thierry LAGNEAU

SUPPLÉANT

Madame Corinne TESTUD ROBERT

TITULAIRE

Madame Dominique SANTONI

SUPPLÉANT

Monsieur Christian MOUNIER

TITULAIRE

Monsieur Jérôme BOULETIN

SUPPLÉANT

Monsieur André AIELLO

TITULAIRE

Contrôleur Général Jean-Claude SAMMUT

SUPPLÉANT

Lieutenant-Colonel Laurent COURTIAL

TITULAIRE

Colonel Jérôme SOTTY

SUPPLÉANT

Lieutenant-Colonel Simon MARION

– Représentants des sapeurs-pompiers
volontaires :

TITULAIRES

Infirmière principale Cécile MADONIA

SUPPLÉANT

Médecin lieutenant-Colonel Thierry IBAGNES

TITULAIRE

Capitaine Stéphane RABAGLIA

SUPPLÉANT

Capitaine Franck REY

TITULAIRE

Capitaine Yann MOUCHARD

SUPPLÉANT

Capitaine Thierry RATTO

TITULAIRE

Adjudant Anthony OLIGERI

SUPPLÉANT

Adjudant-chef Elian FOSALVA

TITULAIRE

Sergente Cheffe Corine FARGIER

SUPPLÉANT

Sergent-Chef Fabien JEAN

TITULAIRE

Caporal Jean-Philippe GUIBERT

SUPPLÉANT

Caporal Pierrick PLISSON BOTTANI

TITULAIRE

Sapeure 1^{ère} classe Julia ABAD

SUPPLÉANT

Sapeur 1^{ère} classe Eliot DUPRE

ARTICLE 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon le 28/10/2020

*Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
Maurice CHABERT*

